MINISTERE DES FORCES ARMEES
GENDARMERIE NATIONALE
DIVISION DU PERSONNEL ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS

N° 02083/2/HC/EM/RH/DPPP

Dakar le 12 MAR 2021

NOTE DE SERVICE

O B J E T : Concours d'admission à l'école des sous-officiers de la Gendarmerie nationale.
REFERENCES: - Arrêté Ministériel N°002923/MFA/DIRCEL du 25 Février 2021;
- Instruction n° 4325/MFA/DIRCEL du 20 octobre 2008.
A N N E X E S : I- Conditions et composition des dossiers de candidature ;
II- Instructions des dossiers de candidature ;
III- Déroulement des épreuves ;
IV- Liste des spécialités à recruter.

Il est ouvert, au titre de l'année 2021, un recrutement par voie de concours et de cooptation d'élèves-gendarmes devant constituer la 53ème promotion des sous-officiers de la gendarmerie nationale.

I-CONDITIONS DE CANDIDATURE (annexe I)

La présente note de service a pour but de définir les conditions à remplir par les candidats à l'emploi d'élève-gendarme, de fixer la composition du dossier de candidature et de décrire le déroulement des épreuves.

Le concours est ouvert aux jeunes sénégalais et sénégalaises des deux sexes ayant accompli au moins partiellement ou totalement le service militaire actif ainsi qu'aux candidats qui, n'ayant pas accompli le service actif, sont titulaires du diplôme de baccalauréat ou ont une qualification professionnelle avérée dans un domaine technique et en fonction des besoins exprimés par le haut-commandement.

II-DEROULEMENT ET ECHEANCES

Le concours se déroulera à partir du mois de juin selon un calendrier fixé par le Haut-commandement de la Gendarmerie nationale.

Le nombre de postes budgétaires mis en compétition est de 990 et la liste des spécialités à recruter est donnée en annexe IV.

Le dépôt de candidature, dont la date de clôture est fixée au 15 avril 2021, se fera en ligne sur : **esogn.gendarmerie.sn** ou **www.gendarmerie.sn**. A cet effet, le CSIG fournira le soutien technique nécessaire à l'organisation.

La composition des dossiers de candidature est fixée en annexe I.

La division de la communication et des relations publiques en rapport avec la division du personnel et des parcours professionnels fera la communication aux différentes étapes du concours.

Le général de corps d'armée Jean-Baptiste TINE,
Haut-commandant de la Gendarmerie nationale
Et Directeur de la Justice militaire

HAUT COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET DIRECTION DE LA JUSTICE MILITAIRE
Le Haut Commandant

DESTINATAIRES
- HCS
- GM - GT
- OPS - CAGN - SSGN - RH
- IIGN – CAB – ADMLOG
- EOGN - ESOGN - CAP
- CSM - CAI - CSIG - LGATA- LGTF - LQG
- ARCHIVES

Copie
- Monsieur le Ministre des Forces armées (ATCR)
- CEMGA (pour info)
- Cdt BNSP (pour info)

ANNEXE I A LA NDS N° 02083 /2/HC/EM/RH/DPPP DU 12 MARS 2021.

CONDITIONS ET COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

I-CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ✓ Etre de nationalité sénégalaise,
- ✓ Etre titulaire du brevet de fin d'étude moyen (BFEM) au moins ;
- ✓ Etre âgé de 18 ans au moins et 30 ans au plus pour les militaires, et de 28 ans au plus pour les candidats directs au 1er janvier 2021 ;
- ✓ Etre célibataire sans enfant ;
- ✓ Avoir accompli au moins 18 mois de service militaire au 31 mars 2021 pour les candidats en activité ;
- ✓ Présenter le profil médical, l'aptitude physique et les exigences particulières définies par l'article 7 de l'instruction ministérielle n° 4325/MFA/DIR.CEL du 20 octobre 2008 ;
- ✓ Mesurer 1m 70 au moins pour les garçons et 1m 60 au moins pour les filles ;
- ✓ Ne pas être titulaire d'une pension d'invalidité ou ne pas être en instance de présentation devant la commission spéciale de réforme.
- ✓ S'acquitter du montant des frais d'inscription (**5.000 F CFA**) non remboursable à verser à la CBAO contre remise d'une quittance.

II. DOSSIERS DE CANDIDATURE

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

Dispositions communes :

- Une (01) demande manuscrite adressée au Ministère des Forces armées ;
- Un (01) extrait de naissance ou la copie de la carte nationale d'identité certifiée conforme ;
- Une (01) copie certifiée conforme du brevet de fin d'études moyennes ou tout autre diplôme admis en équivalence ;
- Un (01) certificat de visite médicale attestant l'aptitude physique du candidat, délivré par un médecin militaire ;
- Un (01) extrait du bulletin n°3 (casier judiciaire) ;
- Deux (02) photos d'identité ;
- Une (01) copie de la quittance de paiement des frais d'inscription non remboursable au profit de : **Gendarmerie nationale (CAGN), BP n° 43, compte n° SN 01201036156665101/95 domicilié à la CBAO ;**

Dispositions particulières :

a) Militaires en activité

- Un (01) certificat de présence au corps ;
- Un (01) relevé de notes ;
- Un (01) relevé de punitions.
- Un (01) état signalétique et des services

b) Militaires libérés

- Une (01) copie certifiée conforme du certificat de bonne conduite.
- Un (01) état signalétique et des services.

c) Candidats directs

- Un (1) certificat de nationalité sénégalaise ;
- Un (1) certificat de bonne vie et de mœurs ;
- Un (1) certificat de célibat pour les candidats féminins ;
- Un (1) curriculum vitae certifié sincère, daté et signé ;
- Une (1) copie certifiée conforme du diplôme de qualification professionnel et du BFEM ou le Baccalauréat et un diplôme ou attestation d'inscription dans une filière d'enseignement supérieur.

NB : L'ensemble du dossier doit être déposé par le candidat au bureau recrutement de la Division du Personnel et des Parcours Professionnels (DPPP) sise au quartier Samba Diéry DIALLO à la fin des épreuves d'admissibilité.

d) Admission par voie de cooptation

Les gendarmes-auxiliaires candidats à la cooptation doivent remplir, outre les dispositions énumérées ci-dessus, les conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle ou technique délivré par une formation militaire ou une attestation du Haut-commandant de la Gendarmerie nationale et directeur de la justice militaire ;
- Etre en activité au moment du concours ou être libéré au cours des six (06) derniers mois précédents le concours ;
- Avoir pratiqué sa spécialité dans une formation pendant au moins six (06) mois ;
- Etre bien noté.

La liste des candidats autorisés à concourir sera fixée par Arrêté du Ministre des Forces armées.

02083

ANNEXE II A LA NDS N° /2/HC/EM/RH/DPPP DU 12 MARS 2021

INSTRUCTIONS DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

I. Inscription en ligne

En raison des restrictions liées à la COVID 19, l'inscription au concours d'entrée à l'Ecole des Sous-officiers de Gendarmerie nationale (ESOGN) se fera en ligne sur : **esogn.gendarmerie.sn** ou **www.gendarmerie.sn**.

Pour ladite inscription, les candidats devront constituer un dossier de candidature réduit en fonction des trois catégories ci-après.

1. Militaires en activité

- BFEM ou diplôme supérieur ;
- Certificat de présence au corps ;
- Quittance de versement des frais d'inscription.

2. Militaires libérés

- BFEM ou diplôme supérieur ;
- Certificat de bonne conduite ;
- Quittance de versement des frais d'inscription.

3. Candidats directs

Spécialiste

- ✓ BFEM ou diplôme supérieur ;
- ✓ Diplôme de qualification professionnelle (école de formation accréditée par l'Etat) ;
- ✓ Quittance de versement des frais d'inscription.

Universitaire

- ✓ Baccalauréat ou diplôme supérieur ;
- ✓ Quittance de versement des frais d'inscription.

NB : un tutoriel est disponible sur le site de la Gendarmerie pour les modalités d'inscription en ligne.

II. Candidats à la cooptation.

Le dossier des gendarmes-auxiliaires candidats à la cooptation doit comporter un rapport sur la manière de servir établi par le chef de corps. Si la formation présente plusieurs candidatures, un tableau de fusionnement avec un ordre de préférence sera établi par le commandant de la formation. Par ailleurs, il sera attribué à chaque candidat une note chiffrée sur 20.

Cependant, les dossiers de candidature devront parvenir à l'état-major du haut commandement de la gendarmerie nationale par voie hiérarchique au plus tard le 31 mai 2021.

ANNEXE III A LA NDS N° 02083/2/HC/EM/RH/DPPP DU 12 MARS 2021

DEROULEMENT DES EPREUVES

Le concours comporte six phases :

Phase 1 : Dépôt, études et validation des dossiers des candidats inscrits en ligne.

Phase 2 : Présélection comprenant des épreuves physiques et écrites, des épreuves professionnelles pour les spécialistes.

Phase 3 : vérification des dossiers complétés par les candidats admissibles.

Phase 4 : Sélection

Les candidats retenus à l'issue de la phase présélection seront soumis à des tests (psychotechniques), puis d'entretien pour les candidats admissibles.

Pour la sélection finale, des points de bonification seront accordés à chaque candidat ainsi qu'il suit :

Brigadier-chef ou caporal-chef	15 points
Brigadier ou caporal	10 points
Décoration, Citation ou Témoignage au niveau ministériel	10 points
Diplômes civils	
B.F.E.M.	15 points
BAC ou diplôme supérieur	20 points

Ces bonifications s'ajoutent au total des points obtenus aux épreuves écrites de présélection du concours et sont prises en considération pour l'établissement du total général des points et du classement final.

Phase 5 : Visite médicale d'aptitude pour l'incorporation des candidats.

Phase 6 : Enquête sur la moralité, la conduite et les antécédents judiciaires du candidat.

Pendant la durée des épreuves de présélection et de sélection, la présentation d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire) en cours de validité et de la convocation, est exigée.

NB :

1) **L'enquête de moralité sera faite uniquement pour les candidats admis à l'école par les brigades territoriales du lieu de résidence.**
2) **Toute fraude constatée dans la constitution du dossier fera l'objet de poursuites judiciaires.**
3) **Pour tout renseignement s'adresser à la division du personnel et des parcours professionnels (téléphones : 33.889.33.09, 778198042 ou 775297796) ou visiter le site web de la gendarmerie au www.gendarmerie.sn**

ANNEXE IV A LA NDS N° 02083 /2/HC/EM/RH/DPPP DU 12 MARS 2021

LISTE DES SPECIALITES A RECRUTER

1) MECANIQUE AUTOMOBILE
2) PLOMBERIE
3) GENIE CIVIL
4) CHEF DE QUART
5) MECANIQUE NAVALE
6) ELECTROMECANIQUE NAVALE
7) ELECTRICIEN AUTO
8) ARCHIVISTE
9) INFIMIER D'ETAT
10) SAGE-FEMME D'ETAT